

Département du Var

# VILLE DE SAINT CYR SUR MER

-----  
Arrondissement de  
TOULON

-----  
Canton de  
SAINT CYR SUR MER

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2018 -11 - 08

Séance du 20 novembre 2018

Nombre de Conseillers 33

En exercice : 33

Présents : 26

Représentés : 5

Absents excusés : 2

\*\*\*\*\*

L'an deux mille dix-huit, le vingt novembre,  
Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT CYR SUR MER  
réuni à la Salle du Conseil Municipal, sur la convocation et sous la  
présidence de Monsieur le Maire.

**OBJET :**

**Etaient présents** : Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire

**Adjoints** : Mesdames GOHARD, GUIROU-NOUYRIGAT,  
VANPEE, Messieurs BAGNO, FERRARA, HERBAUT,  
JOANNON

**Conseillers Municipaux** : Mesdames, AIELLO, BERTOIA,  
CIDALE, GIACALONE, LALESART, MANFREDI, MOTUS-  
JAQUIER, ORSINI, TOCHE SOULÉ, TROGNO, Messieurs,  
GIULIANO, GUEGUEN, LUCIANO, OLIVIER, PATOULLARD,  
ROCHE, SAOUT, VALENTIN.

**Etaient représentés** :

**Adjoints** : Madame Andrée SAMAT (procuration à Monsieur le  
Maire), Monsieur Jean-Pierre LE VAN DA (procuration à Monsieur  
Antoine BAGNO).

**Conseillers Municipaux** : Mesdames Stéphanie LEITE (procuration à  
Madame Elisabeth LALESART), Isabelle VIDAL (procuration à  
Monsieur Louis FERRARA), Monsieur Gérard BUONCRISTIANI  
(procuration à Madame Christine MANFREDI)

**Etaient absents excusés** :

**Conseillers Municipaux** : Madame Marie-Claire PELOT-  
PAPPALARDO, Monsieur Jean-Luc BERNARD

<<<>>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Pierre LUCIANO,  
Secrétaire de séance.

CESSION  
PAR L'ETABLISSEMENT  
PUBLIC FONCIER  
DE LA PARCELLE  
DL 112

SITUEE 4, PLACE DU  
DOCTEUR ROUX

AU PROFIT  
DU LOGIS FAMILIAL VAROIS

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 24 mars 2009, le Conseil Municipal a approuvé les dispositions de la convention opérationnelle en phase impulsion intervenue avec l'Etablissement Public Foncier sur les sites du quartier de la Miolane, zone AU du Plan Local d'Urbanisme d'une part et du centre-ville – centre ancien, quartier du village - zone 1 UA du P.L.U, d'autre part.

Le site du centre-ville – quartier du village met en évidence un bien situé 4, place du Docteur ROUX - cadastré section DL n°112 qui n'a pas fait l'objet d'une cession et que l'E.P.F a acquis.

A ce titre, Monsieur le Maire propose la cession dudit bien par l'Etablissement Public Foncier au bénéfice du Logis Familial Varois qui est placé à proximité immédiate de l'opération des Glycines réalisée et gérée par ce bailleur social.

Cette acquisition s'inscrirait dans le cadre d'un futur projet d'environ 8 logements locatifs sociaux.

Afin de permettre la réalisation de cette opération, Monsieur le Maire précise que cette cession interviendrait sans condition suspensive, et intégrant une minoration foncière de 220 000 € prise en charge, à parts égales, par la Commune et l'E.P.F.

Cette aide à l'opération future en faveur du Logis Familial Varois constituera une dépense déductible au titre du prélèvement opéré dans le cadre de l'article 55 de la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains (SRU).

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE

Adopte l'exposé qui précède,

Approuve la cession dudit bien par l'Etablissement Public Foncier au bénéfice du Logis Familial Varois, sans condition suspensive, et intégrant une minoration foncière de 220 000 € prise en charge, à parts égales, par la Commune et l'E.P.F.

Autorise le Maire à signer tous documents y afférents.

Ainsi fait et délibéré

Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait Conforme

Le Maire

*Signature électronique*

Philippe BARTHELEMY